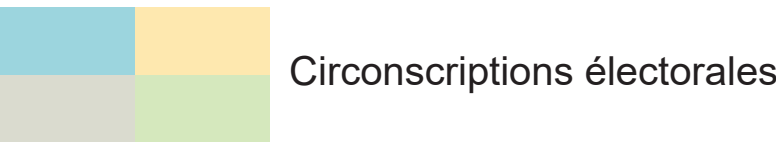


CHAUDIÈRE-APPALACHES

Conformément à la publication à la Gazette officielle du Québec,
Partie 2 Lois et règlements en date du 14 janvier 2026, n° 2



- Limite nationale
- Limite municipale
- Limite d'arrondissement
- Réseau routier

Carte de base : Ministère des Ressources naturelles
et des Forêts du Québec

Les limites municipales sont celles existant le 30 novembre 2025.

